

DECISION N° DEC_070_2023

Rénovation des sols des aires de jeux du parc des Remparts

La Ville de Sélestat a décidé de rénover les sols des aires de jeux du parc des Remparts.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont prévus au budget 2023, sous le chapitre 11 : budget ville.

Imputation interne EV : 42201

Au vu du montant estimé des travaux, la présente commande est passée selon la procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code la Commande Publique et dans le respect des règles de la commande publique.

A cet effet, trois entreprises ont été consultées :

- EPSL
- PONTIGGIA
- KOMPAN

Seules les sociétés EPSL et KOMPAN ont remis un devis. La société KOMPAN fait appel à un prestataire (EPSL) ce qui rend son devis plus cher.

Après examen de l'offre par le service Espaces Verts, il est proposé de retenir l'offre présentée par la société EPSL, répondant aux besoins exprimés par le maître d'ouvrage.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

- Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,
- Vu** la proposition formulée par le service Espaces Verts

En application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE :

d'attribuer le présent marché à EPSL (173 rue du Maréchal FOCH CS70027 67381 LINGOLSHEIM Cédex) pour un montant de 32 235,00 € HT.

Commande Publique et Assurances/Véronique MULLER-HALTE

Fait à Sélestat, le 16/10/2023

Le Maire :
Marcel BAUER